



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 084-218401248-20260302-6442026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0644-2026 Séance du 02 mars 2026

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 09 février 2026
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Exprimés : 11
<u>Secrétaire de séance :</u> M Jean-Pierre PEYREROL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 02 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Ce conseil municipal fait suite à la convocation du lundi 09 février 2026 qui a dû être reporté étant donné que le SGC était dans l'incapacité de fournir le CFU suite au bug national d'Hélios.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Jean-Pierre PEYREROL, Jean-Christophe BOYET, Laure LUXTON, Serge GRYNKORN, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Gaël EVRARD,

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX,

Procuration : Lola DIEZ-CALCATELLI donne pouvoir à Laure LUXTON
Patrick SIMBOLOTTI donne pouvoir à Jean-Pierre PEYREROL

OBJET : Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Suite au vote du CFU de l'exercice **2025**, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **2025** du budget de la commune, compte tenu des résultats suivants :

	Résultats Reportés du 31/12/24	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture au 31/12/25	Solde Restes à Réaliser au 31/12/25	Résultats réels de clôture au 31/12/25
Fonctionnement	192 054,82€	104 090,05€	297 054,82€		297 054,82€
Investissement	-360 758,22€	-61 507,85€	-422 266,07€	133 904,39€	-288 361,68€

Le résultat de fonctionnement est excédentaire : **Il s'élève à un montant de 297 054.82 €**

Il est proposé au conseil municipal :

■ **D'effectuer un virement au compte 1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) de **la somme de 297 054.82 €**

**Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE l'affectation des résultats présentés ci-dessus qui seront repris lors du vote du budget primitif **2026** de la Commune.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance  Jean-Pierre PEYREROL		Le Maire,  Laurence CHABAUD GEVA
---	--	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.